



Décision n° CODEP-CAE-2021-023413 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 19 mai 2021 autorisant Orano Recyclage à aménager une troisième alvéole d’entreposage de fûts de déchets alpha au sein de l’installation nucléaire de base n° 118, dénommée « STE 3 »

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 12 mai 1981 autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires à créer une station de traitement des effluents liquides et des déchets solides dans son établissement de La Hague, dénommée « STE 3 » ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu les courriers de l’ASN référencés CODEP-CAE-2019-032495 du 12 août 2019, CODEP-CAE-2020-007457 du 27 janvier 2020, CODEP-CAE-2020-025998 du 15 mai 2020, CODEP-CAE-2020-048690 du 7 octobre 2020, CODEP-CAE-2020-053437 du 19 novembre 2020 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable d’Orano relative à l’aménagement dans l’atelier STE3 d’une troisième alvéole d’entreposage de fûts de déchets alpha transmise par courrier 2019-31270 du 11 juin 2019, ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers 2019-58640 du 15 octobre 2019, 2020-32038 du 25 août 2020, 2020-62713 du 30 octobre 2020,

Décide :

Article 1^{er}

Orano Recyclage, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier l’installation nucléaire de base n° 118, dénommée STE 3, dans les conditions prévues par sa demande du 11 juin 2019 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l’exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l’exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l’Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 19 mai 2021.

**Pour le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur des déchets, des installations de recherche et
du cycle,**

Christophe KASSIOTIS